

# Piscinier

GO/ Activités Connexes : **02. 06.18** Mise à jour 05/2024

Codes **NAF** : 43.99D ; **ROME** :F1703 ; **PCS** :477c ; **NSF** : 232

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

## Situation Travail

Construit et installe une piscine : piscine traditionnelle en béton, coque polyester, ou piscine en kit à panneaux modulaires (béton, bois, métal ou résine de synthèse).



Pour les réparations de piscine polyester : **Opérateur Piscine Coque Polyester 11.14.18**

L'équipe se compose d'un terrassier, de maçons ou de monteurs, et d'un plombier spécialiste des piscines.



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

La construction **d'une piscine creusée** comprend **plusieurs étapes** :

### Traçage de la piscine :

- Effectue le traçage avec beaucoup de précision, **c'est une étape déterminante pour la construction** :
- Vérifie que rien ne traverse le sol (conduits, câbles, nappes phréatiques), et qu'il est stable
- Effectue des **mesures précises**, place les piquets et tend les cordeaux, mesure les diagonales pour déterminer les angles et le bon équerrage.
- Définit le **point zéro**, qui correspond au niveau de la piscine et sert de repère pour le terrassement.

### Terrassement :

- Engage les travaux de terrassement avec l'engin le mieux adapté aux accès, à l'aisance de travail, à la nature des sols et à d'éventuels problèmes d'évacuation des terres d'excavation.

- Excave le terrain avec un engin de terrassement adapté, ou manuellement selon les cas (impossibilité d'accès d'un engin) en respectant le plan de la piscine.

- Creuse les profondeurs exactes ; si un surcreusement est constaté (profondeur trop importante), ne doit en aucun cas compenser cette différence de hauteur avec des terres meubles, même compactées mécaniquement avec la pelleteuse mais plutôt utiliser un sol reconstitué stabilisé ; prévoit dans ce cas, un géotextile en fond de fouille et reprend le niveau désiré à l'aide de ballast (80mm), suivant la hauteur à rattraper.

-Finit de nettoyer le terrassement manuellement à l'aide de pelle et râteau, pour enlever le reste de terre meuble ainsi qu'éventuellement des pierres ou éléments pouvant gêner la mise en place du géotextile, des règles et du gravier concassé, pour la pose d'une piscine coque.

- Creuse les tranchées pour les branchements à raccorder au local technique ;

- Dessine l'emplacement des pièces à sceller, bondes de fond et autres, toujours selon le plan du bassin.

- **Evacue la terre ou aplanit les déblais** afin de faciliter ensuite le passage en toute sécurité d'un engin de remblaiement (mini pelle ou brouette) ainsi qu'un accès libre autour de la piscine pendant la durée des travaux, sans oublier d'en conserver pour réaliser le remblaiement.



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- **Tient compte des contraintes liées au sol : relief et composition du sol** ; si le terrain est en pente ou avec du relief, devra consolider et bien stabiliser le sol, car la piscine doit impérativement être construite sur un terrain parfaitement stable sur toute sa longueur ; en cas d'incertitude sur la nature ou l'homogénéité du terrain un sondage sera effectué (avec une tarière, ou un forage...) à l'emplacement même de l'ouvrage

**Sol calcaire** est le plus courant, aucune précaution particulière à prendre

**Sol sableux** n'est pas très stable, doit renforcer le radier

**Sol argileux** a l'inconvénient de s'imbiber d'eau et de gonfler : nécessité de renforcer la structure et de mettre en place un drainage efficace

**Sol rocheux** nécessite l'utilisation d'un brise-roche , ou d'un marteau piqueur si terrain trop exigü pour enlever les roches.

#### Drainage :

- Draine : si le terrain est en pente, argileux, ou si une nappe phréatique passe sous le terrain, cela permet le bon écoulement des eaux et assure la bonne assise de la piscine ; le système de drainage sert à dévier les arrivées et les écoulements d'eaux qui peuvent exercer une pression

sur le bassin de la piscine ; le drainage consiste à installer un drain autour de la piscine, ou au niveau du fond de la piscine.

Dans le cas **d'un drainage de fond**, pose une membrane géotextile, ainsi qu'un lit de cailloux avant de couler le radier ; Dans le cas **d'un drainage périphérique**, c'est un tuyau de drainage flexible qui est positionné autour du bassin. Le tuyau est percé pour absorber les eaux. Le drainage est raccordé au système d'évacuation des eaux.

Si un système de drainage n'est pas suffisant, prévoit la mise en place d'un puits de décompression, qui descend sous le niveau le plus bas de la piscine. Les eaux drainées seront conduites jusqu'à ce puits. Le puits de décompression est *notamment utile pour la fosse à plonger*.

**Ces opérations sont effectuées par un terrassier.**

Structures de la piscine :

- De nombreuses méthodes de construction de piscine creusée existent : coulage ou projection de béton ; coffrage ; coques en polyester ou résines ; assemblage de panneaux modulaires (bois, métal, acier, résine de synthèse) ...

**Radier de la piscine :**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

C'est le fond de la piscine, il constitue le support sur lequel sera projeté ou coulé le béton, **que ce soit : une piscine traditionnelle en béton ou une piscine en kit à panneaux modulaires (en béton, bois, métal ou résine de synthèse)**, après avoir posé la tuyauterie en fond de fouille.

- *Ferraille le radier* : constitué de deux treillis de fer superposés ; après avoir posé la première couche de treillis, positionne des cales pour pouvoir y poser le second treillis ; le ferrailage doit être solidement fixé au sol, et parfaitement à niveau tout autour de la piscine ; puis prévoit l'emplacement de la bonde de fond fixée au fond de la piscine, et reliée au système de filtration.

- *Coule le radier* : une fois le ferrailage en place, coule le béton ; la piscine peut aussi être réalisée selon la technique du béton projeté ou gunitage, attention à ne pas emprisonner la bonde de fond dans le béton.

Le gunitage consiste à projeter du béton sous haute pression (par voie sèche ou humide), à l'aide d'un canon sur le treillis métallique ; **le radier et les parois sont réalisés en même temps** ; avec cette technique la structure de la piscine est parfaitement homogène ; le béton projeté est idéal pour les piscines de forme libre ou complexe, avec des angles arrondis, des courbes...



**Ferrailage coulage radier**



**Gunitage**

**Parois :**

*Parois en béton projeté sur ferrailage* : cf. gunitage ci-dessus

*Parois en parpaings* : pose les parpaings un à un, bien alignés, afin de former des rangées (utilisation d'un échafaudage sur tréteaux réglable en hauteur) ; les murs sont consolidés par des piliers en béton verticaux qui s'intègrent dans les parpaings, mais aussi par un ferrailage horizontal ; l'ensemble formera la piscine en béton armé.



**Parois en parpaings**



**Panneaux modulaires à bancher**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

**Parois en panneaux modulaires à bancher** : assemble des panneaux modulaires en acier, en bois, en matériaux composites à bancher ; après quelques rangées, coule le béton à l'intérieur des blocs (pour cela les blocs sont posés de manière décalée et un alignement vertical doit être respecté).

- Intègre les pièces à sceller (skimmer, buses de refoulement, prise balai, projecteur) dans les parois pendant les travaux de construction scellées avec du ciment ; pour la connexion de ces éléments aux canalisations, utilise des traversées de paroi.

**Coques en polyester ou résines :**

Plus rapides à installer, sont étanches et durables ; la piscine monocoque (à fond plat ou incliné) est moulée en usine ; la coque est déposée en fond de fouille préalablement recouvert d'un géotextile et d'un lit de gravier, par le camion équipé d'une grue de levage et d'un palonnier.

**Piscines en kit :**

Des panneaux modulaires en, *résine de synthèse, métal, bois* forment la paroi de la piscine enterrée, le montage s'effectue en suivant plus ou moins les mêmes étapes :

- **Pose la structure** : poteaux et panneaux d'un poids de 25 à 45 kg assemblés par double boulonnage, ou planches de bois emboîtées.

- Eventuellement **consolide la structure** avec des jambes de force.  
**Ces opérations sont réalisées par un piscinier, ou un maçon**



### **Canalisations et raccordements électriques :**

En parallèle de la construction de la piscine :

- **Prévoit le local technique (hors-sol, semi-enterré ou enterré)**, à proximité du bassin et l'équipe ; il doit être assez grand pour permettre de manipuler les équipements, et de les réparer ; il contient les équipements indispensables (la pompe, le filtre, et éventuellement une pompe à chaleur, un électrolyseur pour le traitement de l'eau au sel, une pompe doseuse de pH ...) qui doivent être reliés au bassin, et/ou à l'électricité.

- **Met en place le circuit hydraulique** autour de la piscine : les tuyauteries et canalisations (tuyaux en PVC souples ou rigides lorsque l'eau circule sous pression), les éléments d'aspiration et de refoulement de l'eau pour la filtration, ainsi que l'évacuation des eaux.



## **PREVENTION GAGNANTE BTP**

### **Performance Economique**

- **Tuyaux PVC haute pression** : avant de coller les différents raccords, procède à un ponçage du tuyau et des raccords à l'aide d'un papier abrasif, nettoie à l'aide d'un chiffon puis d'un solvant, enduit de colle PVC les parties à coller.

- **Tuyaux semi-rigides** : ne pas passer de papier abrasif, mais nettoyer avec un solvant, prévoir une colle spéciale pour tuyau souple. Ponce uniquement le raccord PVC.

**Ces opérations sont effectuées par un plombier de piscine ou un piscinier.**

### **Canalisations et raccordements électriques :**

En parallèle de la construction de la piscine :

#### **Remblaiement autour de la piscine :**

Est une étape tout aussi délicate que les précédentes.

- Vérifie avant le remblaiement, que chaque élément est en place : le drainage, les tuyaux, les pièces à sceller, les panneaux modulaires bien fixés.

- Teste l'étanchéité des canalisations, pour détecter et corriger les éventuelles fuites avant de remblayer.

- Utilise la terre qui a été évacuée lors du terrassement, à l'exception de la terre végétale, ou de l'argile (qui se gorge facilement d'eau), du gravier peut aussi être utilisé sans déformer le bassin.

### Pose du revêtement :

L'étanchéité de la piscine doit être assurée (excepté pour les coques) : soit par la structure, soit par le revêtement ; le type de revêtement à poser (liner, membrane armée, enduit), dépend du matériau de construction.

**Si la structure est étanche** (les piscines bétonnées sont en général étanches) : le revêtement peut être uniquement décoratif : enduit coloré, peinture plastique, dalles en céramique, mosaïque (pâte de verre, émaux), revêtement composite, *mais un **enduit étanche complémentaire** peut être réalisé, avant la pose de ce revêtement décoratif.*

- Applique les **enduits** sur les parois et le sol, après nettoyage (ponçage) et lissage de la structure béton, en évitant le plein soleil et le temps humide.

### - Peut appliquer sur une piscine maçonnée un revêtement composé de résine polyester de fibres de verre (ou polyester stratifié)

Ce revêtement forme une structure monocoque semi-rigide sur les parois de la piscine, leur donnant un aspect lisse et esthétique.

**Opérateur Piscine Coque Polyester 11.14.18**

**Si la structure n'est pas étanche** (panneaux modulaires par exemple) : le revêtement doit en assurer l'étanchéité : il fixe un **liner**, une membrane armée, un revêtement composite découpés aux dimensions du bassin et prêts à poser à l'aide d'un cutter ou de ciseau ; c'est un travail précis et minutieux (découpage pour dégager les pièces scellées).



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Fixe le liner en PVC (**épaisseur** variant de 0,20mm à 0,85mm) sur les bords du bassin, sur un rail d'accrochage préalablement mis en place, utilise un aspirateur pour maintenir le liner sur les parois avant la mise en eau ; c'est la pression de l'eau qui le plaque sur les parois et le fond ; c'est pour cela que la mise en eau doit être rapide et que les raccordements sont réalisés avant



**Rail accrochage liner**

**Mise en place liner**

**Aspirateur**

*La membrane PVC armée, plus épaisse que le liner (épaisseur moyenne de 1,5 mm) est constituée par deux couches de PVC souple entre lesquelles est appliquée une armature en fibres polyester, elle se présente en rouleaux sous forme de lés qui sont assemblés et soudés sur place*

### Mise en eau, réalisation des margelles et finitions :

- Plusieurs jours sont nécessaires pour le remplissage de la piscine enterrée, selon son volume ;  
-Vérifie que le liner se positionne bien lors de la mise en eau, teste la filtration.

- Confectionne un ferrailage en positionnant un chainage autour de la coque ou de la piscine en kit ; coule le béton ; nettoie le béton pour enlever les petits graviers pour ne pas fausser le niveau des margelles.
- Positionne à sec la margelle pour trouver le juste emplacement avant de la coller au ciment colle ; sur certains bassins une coupe des margelles s'avèrera nécessaire pour une finition parfaite ; réalise les joints à l'aide d'un sable tamisé et coloré et du ciment blanc

## Exigences

- Capacité Réflexion/Analyse : opérations de traçage, calage
- Conduite : engins et PL (tractopelle, mini pelle, grue auxiliaire chargement, brise roche...)
- Contrainte Physique Forte : projection béton, montage parpaings...
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations : toutes positions : ferrailage, raccordements...
- Mobilité Physique : dénivellation, terrain accidenté, montée/descente engin
- Température Extrême : forte chaleur
- Port EPI Indispensable :
- Geste Répétitif : enduisage, lissage
- Travail en Equipe
- Travail Hauteur : échafaudage de pied : montage des parpaings
- Vision Adaptée au Poste : (conduite engins)



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

## Accidents Travail

### Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Agression Agent Chimique : ciment, adjuvants, béton
- Chute Plain-Pied : terrain accidenté
- Chute Hauteur : échafaudage de pied, engin
- Chute Objet : dépôt de la coque en fouille ; panneaux modulaires
- Contact Conducteur sous Tension : ligne électrique aérienne lors livraison piscine coque
- Eboulement/Effondrement : fouille :
- Emploi Appareil Haute Pression : rupture flexible, projection (lance béton)
- Projection Particulaire : poussières, éclats
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : cutter (découpe du liner ou membrane armée) tôle (piscine en kit) ...
- Incendie/Explosion : vapeur inflammable produits solvantés ; utilisation explosifs
- Port Manuel Charge : parpaings, éléments de préfabrication, sacs (enduit, ciment,) margelles
- Renversement Engin
- Risque Routier : Déplacements sur différents sites

## Nuisances

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention
- Hyper Sollicitation Membres TMS
- Manutention Manuelle Charge
- Poussière Silice Cristalline : projection béton à sec (gunitage) , ponçage
- Béton :
- Rayonnement Non Ionisant : rayonnements naturels (soleil / UV)
- Résine Polyester :\_résine d'accrochage reprise étanchéité
- Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention :
- Vibration mains-bras : >2,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : déclenchant action prévention

## Maladies Professionnelles

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :



### PREVENTION GAGNANTE BTP

#### Performance Economique

- Affections chroniques du rachis lombaire / manutentions : sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 **(98)**
- Affections périarticulaires : épaule tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ou muscles épitrochléens; poignet- main; tendinite, syndrome canal carpien; genou: hygroma **(57)**
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels **(42)**
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations transmises au corps entier : sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 ; radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5 avec atteinte tronculaire concordante **(97)**
- Affections causées par les ciments : dermite eczématiforme, blépharite, conjonctivite **(8)**
- Lésions chroniques du ménisque **(79)**
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaire **(69)**
- Affections consécutives à l'inhalation de silice : pneumoconiose, sclérodermie, cancer broncho-pulmonaire **(25)**



## Mesures Préventives

*Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **sur le chapitre correspondant** du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP*

### MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financières CARSAT/ANACT

Atmosphère Explosible: ATEX si utilisation produits inflammables : résines solvantées, gel coat

Autorisation Conduite/Formation : mini pelle, brise roche, grue auxiliaire chargement

Bordereau Suivi Déchets Dangereux : BSDD ; BSDA ;BSFF : résines polyester ( reprise étanchéité)

Bruit : opérations terrassement, gunitage



### PREVENTION GAGNANTE BTP

#### Performance Economique

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Climat & Risques Professionnels

Déchets Gestion /REP Bâtiment

DT/DICT: Demande Projet Travaux/Déclaration Intention Commencement Travaux : :livraison piscine coque à proximité ligne électrique aérienne

Fiche Données Sécurité (FDS) : si utilisation résine polyester ; gel Coat pour réparation

Location Matériels/Engins

Organisation Premiers Secours

Permis Feu. : si utilisation produits inflammables

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Risque Chimique ACD CMR Nanomatériaux Perturbateurs Endocriniens Biocides : Application de résine polyester de fibres de verre (ou polyester stratifié) ; gunitage (projection béton) : mélange dangereux

Risque Electrique

Risque Routier Transport Personnels/Matériels : Véhicule Utilitaire léger & VL

Sécurité Incendie : si utilisation produits solvantés inflammables

Températures Extrêmes

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

### **MESURES TECHNIQUES :**

Atmosphère Explosible ATEX : si utilisation produits inflammables : résines solvantées, gel coat

Bruit

Chute Hauteur : échafaudage de pied avec garde-corps

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier

Déchets Gestion



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

Performance Economique

Echafaudages/Moyens Elévation : échafaudage pieds

Engin Chantier

Explosifs/Utilisation : en terrain rocheux++

Heurt/Ecrasement PL-Engins

Installation Hygiène Vie Chantier (IHV)

Lutte Incendie. : lors utilisation produits inflammables

Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques : machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .

Manutentions Manuelles/TMS :Aides

Organisation Premiers Secours

Permis Feu. : si utilisation produits inflammables

Poids Lourd /Equipement : livraisons piscine coque, matériaux

Pollution Atmosphérique :particules fines & ultrafines :proximités engin, PL

### **Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE**

Contraintes posturales++ et physiques (bruit ; vibrations mécaniques ; rayonnements non ionisants : UV ; travaux en extérieur) ; risques chimiques (silice , ciment, résines...)

Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs : opération gunitage à sec ( poussières siliceuses inhalables), préférer voie humide++

Risque Chimique: Stockage/Etiquetage/Mesurage Atmosphérique/ Surfacique

Risque Electrique Chantier :coffret électrique fixe ou portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant, prolongateur câble **type H 07-RNF** (ne pas dépasser 25 mètres). **cf. item : travaux à proximité réseau électrique aérien**

Risque Noyade

Températures Extrêmes



## **PREVENTION GAGNANTE BTP** Performance Economique

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI

Vibrations

### **MESURES HUMAINES :**

**Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires**

**Information Risques Sante Sécurité Salaries**

Autorisation Intervention Proximité Réseaux (AIPR) : déchargement coque proximité ligne aérienne.

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®) : grue auxiliaire déchargement **R490** tractopelle, brise roche **R482 ...**

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes

Formation Di Isocyanates concentration supérieure égale 0,1% en poids : si utilisation de résines polyesters ( travaux rénovation bassin)

Formation Elingage/Levage

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie : si utilisation produits inflammables (résines).

Formation Utilisation Montage/Démontage Echafaudage : échafaudage de pied

Habilitation Electrique: **H0-B0** (exécute en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510) ; ou **BS** peut réaliser des opérations élémentaires d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : **H0V** si proximité ligne électrique aérienne ; respecter distance de 3 à 5 mètres, selon type de ligne électrique aérienne

Hygiène Corporelle/Vestimentaire : utilisation résines

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

Notice Poste/Informations CMR/ACD Salaries

### Passeport Prevention

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Risque Routier

Températures Extrêmes

## Suivi Individuel Préventif Santé

### OBJECTIFS :

- Informer le travailleur sur les facteurs de risques du métier , et le sensibiliser sur les moyens de prévention (une fiche métier peut être remise)
- **Tracer ses expositions professionnelles** ( suivi post exposition/post professionnel )
- **Prévenir++** et dépister les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles **(actuelles et passées)**
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*
- **Participer à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives, bénéfiques de la pratique sportive ...), dont des campagnes de vaccination et de dépistage
- L'Informé sur les modalités de suivi de son état de santé

### MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

### PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

### Suivi individuel de l'état de santé du salarié :prise en charge du coût des examens complémentaires INRS 2021

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*

- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est :

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Chaque SPSTI (service de prévention et de santé au travail interentreprises) doit proposer une offre « spécifique » et adaptée (**D. 4622-27-1**).

- ❖ **Au travailleur indépendant** qui « peut s'affilier au service de prévention et de santé au travail interentreprises de son choix » (**article L. 4621-3**).

Il bénéficie « d'une offre spécifique de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle ».

Cette affiliation devra être au minimum d'un an , et ne pourra pas être renouvelée tacitement (**article D. 4622-27-3**).



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- ❖ **Au chef d'entreprise** qui peut aussi « bénéficier de l'offre de services proposée [à ses] salariés » par le SPSTI auquel adhère son entreprise : **article L. 4621-4**,

Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **obligation pour l'employeur** d'informer le SPST de **la liste des postes à risques pour lesquels un suivi médical renforcé doit être mis en œuvre**.

**La liste propre au suivi médical renforcée est mise à jour tous les ans** , et doit donner lieu à une consultation préalable du CSE.

- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques particuliers professionnels

#### **Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers**

**Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :**

**Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : *d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017 (dont une copie est versée au DMST).*

❖ Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche**, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années

✓ Pour les intérimaires : les examens médicaux d'aptitude sont valables **pour 3 postes** ; si l'un des postes nécessite un suivi individuel renforcé (SIR) lors de la mission , *la visite est réalisée par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice*



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

**Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :**

**- Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : *d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail :(modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST).*

### **Poly exposition: ANSES/PST3 09/2021**

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H**: risques physiques , chimiques, et thermiques ;
- ✓ **Profil E** : risques chimiques et contraintes posturales

**Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE**

## Risques Particuliers :

**Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.**

- Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédés de travail : CMR cat 1A **à compter du 01/01/2021**: au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail**  
**Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020**  
**Projection béton à sec (gunitage), ponçage**
- Titulaire autorisation conduite : grue auxiliaire chargement, tractopelle, mini pelle, brise roche
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique : déchargement piscine coque proximité ligne électrique aérienne,
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

## Risques Autres :

### ✓ **Contraintes posturales :**

- Manutention manuelle de charges 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
- Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) (ANSES 09/2021)



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- Contraintes posturales (à genoux, bras en l'air, accroupi ou en torsion) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021))
- Gestes répétitifs 10 heures ou plus par semaine( ANSES 09/2021) : finition du béton

### ✓ **Contraintes physiques intenses :**

- Travail en extérieur pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou à moins de 5°C ou plus de 30°C pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou entre 5°C et 15°C pendant 20 heures ou plus par semaine ; ou travailler en milieu humide pendant 10 heures ou plus par semaine (ANSES) 09/2021) .
- Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C++) déclenchant action prévention : gunitage++
- Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s<sup>2</sup> (8h) : conduite engin terrassement
- Exposition aux rayonnements ionisants ou non ionisants( UV )

✓ **Nuisances chimiques** : exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ( excepté nuisances incluses dans les risques particuliers cf. supra ) ANSES 09/2021.



- Ciment: sensibilisation cutanée/respiratoire brûlures (ciment dans les bottes) : piscine béton, gunitage
- Résines : application résines polyester ( travaux rénovation bassin)
- Gel coat,
- Carburant : essence ordinaire : moteurs 2 ou 4 temps (plein des engins à moteurs thermiques.) :1% benzène
- Gaz échappement moteur thermique : engins

## Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021

### Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; travaux en milieu confiné ; Co exposition ; ... ) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel**).

**Important** : Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

#### ❖ Bruit :



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

**Echoscan**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

#### ❖ TMS Membres supérieurs :

- ✓ Série de vidéos destinée aux médecins du travail détaillant les manœuvres à réaliser dans le cadre du protocole européen d'examen clinique **SALTSA**.

Il permet de diagnostiquer **12 types de TMS-Membre Supérieur** spécifiques, dès les signes précoces, ainsi qu'un syndrome général regroupant des TMS-MS dits non spécifiques, mais constituant des indicateurs précoces de TMS-MS "en devenir".

## SALTSA outil 15 INRS 01/2023

❖ **Nuisances Chimiques :**

✓ **Ciment /Béton /Résines :**

L'exposition à des agents sensibilisants peut être à l'origine d'allergies professionnelles, cutanées ou respiratoires.

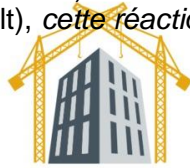
Rechercher :

- **Irritations de la peau** par le ciment frais, par le ciment frais, pouvant conduire à des brûlures, à un dessèchement de la peau et à des crevasses ; **dermite d'usure** (peau rugueuse, épaisse qui se fissure) ;

Plusieurs facteurs environnementaux (froid, sueur, lavage avec des produits agressifs...) aggravent les symptômes des atteintes de la peau dues au ciment.

Donner les conseils d'hygiène : port de gants adaptés, lavage des mains au savon doux (neutre) ; utilisation le soir d'une crème grasse émolliente, et hydratante ; une évolution vers un eczéma est toujours possible.

- **Eczéma** allergique (dermite de contact) dû à des impuretés du ciment (chrome hexavalent ou chrome VI et cobalt), *cette réaction peut survenir tardivement*, elle est définitive une fois installée



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- **Irritations oculaires** en cas de projection de ciment dans les yeux

Plusieurs facteurs environnementaux (froid, sueur, lavage avec des produits agressifs...) aggravent les symptômes des atteintes de la peau dues au ciment.

- **Rhinites** provoquées par l'inhalation de ciment sec
- **Pathologies broncho-pulmonaires**, bronchites chroniques et atteinte de la fonction respiratoire par l'inhalation de poussière de ciment (notamment sur des sites de production).

Qu'elles soient respiratoires ou cutanées, les allergies professionnelles sont des pathologies le plus souvent chroniques qui peuvent devenir très invalidantes pour les salariés chez qui elles se développent.

Ces affections peuvent nécessiter un aménagement de poste, un reclassement , ou une réorientation professionnelle des travailleurs concernés

## Prévention des risques liés au ciment INRS mise à jour 11/2022

Rechercher :

- **Irritations de la peau** par le ciment frais, pouvant conduire à des brûlures, à un dessèchement de la peau et à des crevasses ; **dermatite d'usure** (peau rugueuse, épaisse qui se fissure), donner les conseils d'hygiène : port de gants, lavage des mains au savon doux, utilisation le soir de crèmes grasses émoullientes, et hydratantes ; une évolution vers un eczéma est possible.  
**Eczéma** allergique (dermite de contact) dû à des impuretés du ciment (chrome hexavalent ou chrome VI et cobalt) ; cette réaction qui peut survenir tardivement est définitive, une fois installée
- **Irritations oculaires** en cas de projection de ciment dans les yeux.
- ✓ **Pour exposition aux résines polyester et Styrène (gelcoat) :**

Cf **Opérateur Piscine Coque Polyester 11.17.18**

L'interrogatoire et l'examen clinique rechercheront particulièrement une irritation oculaire, **une allergie cutanée ou respiratoire (asthme)**, une affection respiratoire chronique.



### PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Risque d'asthme : EFR à l'embauche, puis périodiquement selon degré exposition à l'appréciation du médecin du travail : **risque d'asthme professionnel revue médecine suisse 2016**

- ❖ Le BTP un des secteurs où les cas de BPCO attribuables à une exposition professionnelle sont les plus nombreux. (15 % des cas est liée à l'environnement professionnel )

Les expositions cumulées aux poussières respirables , et à la silice dans le bâtiment : sont les facteurs de risque les plus importants , pour expliquer une diminution des débits expiratoires et les symptômes respiratoires, même en l'absence de signes radiologiques

**Effet synergique du tabagisme et de l'exposition professionnelle pour le risque de survenue de BPCO.**

- ❖ **Suivi Exposition Silice**

**Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérigènes au sens du code du travail JO 01/11/2020**

## Niveaux d'exposition aux poussières alvéolaires et à la silice cristalline dans le BTP : retour d'expérience du projet Pure-Snow 1

Des prélèvements de la fraction alvéolaire des aérosols , ont été effectués sur les opérateurs pour déterminer les niveaux d'exposition aux poussières et à la silice cristalline lors d'opérations (découpe, ponçage, projection à sec béton), quel que soit le matériau. .

La silice cristalline (notamment, le quartz) est présente dans de nombreux produits : béton, mortier, ciment, brique...

Les résultats ont permis de mettre en évidence des niveaux d'exposition individuelle très élevés 65 % des mesures dépassent ainsi la VLEP 8h , de + 0,9 mg/m<sup>3</sup> pour les poussières alvéolaires (maximum de 7,4 mg/m<sup>3</sup>) , et 55 % la VLEP 8h , + de 0,1 mg/m<sup>3</sup> du quartz (maximum de 1,6 mg/m<sup>3</sup>).

Les concentrations les plus importantes ont été mesurées principalement lors d'opérations à sec, sans aspiration et mettant en œuvre des procédés à haute énergie (découpe, ponçage), quel que soit le matériau.

Ces résultats démontrent la nécessité de de réduire au maximum les niveaux d'exposition aux poussières et à la silice cristalline des opérateurs du BTP.



## PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- ❖ **Rayonnements naturels (UV soleil)** : examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (cou, mains, membres supérieurs) à la recherche de lésions cutanées précancéreuses : lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage : **kératoses photo induites**

[Rayonnements ultraviolets et risques de cancer fiche repère institut national du cancer 10/2021](#)

### ❖ **Vaccinations :**

La vaccination s'inscrit autant que possible dans le **cadre du suivi médical obligatoire en santé au travail** , auquel a droit chaque salarié.

Cet acte peut résulter de :

- ✓ **L'évaluation des risques professionnels** réalisées dans l'entreprise

Le médecin du travail conseille la vaccination recommandée après s'être assuré :

- De l'information générale sur la vaccination auprès des salariés.

- De la mise en œuvre des mesures de protection collectives, individuelles, du rappel des règles d'hygiène, en tenant compte de la veille sanitaire , et des études épidémiologiques , ainsi que des vaccinations déjà effectuées
- ✓ Ou s'inscrire dans le cadre du **calendrier vaccinal** s'appliquant à la population générale.

Au-delà des vaccinations liées aux risques professionnels (**vaccins recommandés** du fait de l'exposition à certains risques, **vaccins rendus obligatoires** par l'activité professionnelle), les SPSTI sont désormais , des acteurs attendus sur les vaccinations contribuant à la **prévention de toutes les maladies transmissibles**, y compris celles qualifiées de « communautaires », conformément au calendrier vaccinal publié par le ministère de la santé

L'implication des professionnels de santé au travail est notamment attendue sur *trois vaccinations*

- ✓ **Diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)** : Revaxis ® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.



## PREVENTION GAGNANTE BTP

### Performance Economique

- ✓ **Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)** : *deux doses de vaccins ROR* (vaccin trivalent avec un délai minimum d'un mois entre les deux doses) nécessaires pour *chaque personne née depuis 1980*
- ✓ **Grippe saisonnière** : la **vaccination des adultes n'est pas obligatoire** mais contribue à limiter la propagation de l'épidémie de grippe, virus pouvant entraîner des conséquences graves, voire mortelles, en particulier chez les **personnes fragiles**.

Le professionnel de santé au travail **peut néanmoins décliner cette pratique, s'il ne peut pas réaliser cette vaccination , dans les conditions de sécurité** imposées par la santé publique (absence de trousse de secours adaptée... ) ou s'il estime n'avoir : **ni le temps, ni la formation, ni les moyens matériels** pour la pratiquer.

Il peut alors choisir d'orienter le travailleur vers son médecin traitant.

- ❖ **Les médecins du travail, collaborateurs-médecins, internes et infirmiers** de santé au travail peuvent réaliser les vaccinations nécessaires à la protection des travailleurs.

Dans le cas où le **vaccin est obligatoire ou recommandé** en raison de la **prévention des risques professionnels**, **celui-ci est pris en charge par l'employeur** [article R. 4426-6 C.Trav](#)

Dans le cas où le **vaccin est sans lien direct avec l'activité professionnelle**, les vaccins sont **remboursables par l'Assurance Maladie**, sur prescriptions individuelles conformément aux règles de droit commun.

Toutefois, lorsqu'une **entreprise** souhaite mettre en place une **campagne de vaccination** (contre la grippe saisonnière par exemple), elle peut aussi faire le choix de la **prise en charge globale, à ses frais**, de l'ensemble des vaccins.

Le site de référence sur la vaccination, [Vaccination-info-service.fr](http://Vaccination-info-service.fr), permet à chacun d'accéder à des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées sur la vaccination aux différents âges de la vie, sur la vaccination en général ou une vaccination particulière.

**Questions-réponses : la vaccination par les services de prévention et de santé au travail  
Ministère Travail santé solidarités 03/2024**

**Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2024 Ministère Travail Santé  
Solidarités 04/2024**

❖ **Données de Santé :**

**La cabine de télémédecine** est **un Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.



**PREVENTION GAGNANTE BTP**  
Performance Economique

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle**.

A cela peuvent s'ajouter **les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines....**

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST

**L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...)** dégage ainsi du temps : pour l'Information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

## ❖ Téléconsultation Santé Travail :

### Téléconsultation

- ❖ **À la suite de la loi du 02/08/2021** : une expérimentation pour 5 ans, dans 3 régions volontaires , pourra être menée pour autoriser les médecins du travail à :
  - Prescrire et, le cas échéant, renouveler un arrêt de travail
  - Prescrire des soins, examens ou produits de santé strictement nécessaires à la prévention de l'altération de la santé du travailleur du fait de son travail , ou à la promotion d'un état de santé compatible avec son maintien en emploi.

Cette prescription est subordonnée **à la détention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires ou à la validation d'une formation spécialisée transversale** en addictologie, en allergologie, en médecine du sport, en nutrition ou dans le domaine de la douleur. ( **décret application en attente de parution**)

## ❖ Visite médicale mi-carrière :

Organisée à une échéance déterminée , par accord de branche ou, à défaut, durant l'année civile du 45e anniversaire du travailleur" (article 22 Loi 02/08/2021), est **obligatoire pour le salarié en SIR. Article L4624-2**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

Cet examen peut éventuellement être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale , lorsque le travailleur doit être examiné par le médecin du travail deux ans avant l'échéance prévue.

Cette visite médicale a pour objectifs de :

- Établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur, à date, en tenant compte des expositions à des facteurs de risques professionnels
- Évaluer les risques de désinsertion professionnelle
- Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail.

**Cette visite est réalisée par le médecin du travail , mais peut aussi être réalisée par un infirmier(e) de santé au travail en pratique avancée** ; à l'issue de la visite, il peut s'il ou elle l'estime nécessaire, orienter sans délai le salarié vers le médecin du travail

**Seul le médecin du travail** : peut proposer par écrit, après échange avec le salarié et l'employeur des mesures individuelles d'aménagement , d'adaptation , ou de transformation du poste de travail , ou des mesures d'aménagement du temps de travail , justifiées par des considérations liées à l'âge, ou à l'état de santé physique ou mental du salarié

**Le référent handicap** , obligatoire dans les entreprises supérieures à 250 salariés, *peut à la demande du salarié*, participer à cette visite médicale ( il est tenu à une obligation de discrétion à l'égard des informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître .

- ❖ **Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement au départ à la retraite du salarié**

**Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié**

- ❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**

**Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel**

**Piscinier (SPE/SPP) :**

- ✓ Inhalation de poussières de silice **(25)** travaux de gunitage à sec++
- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**



**PREVENTION GAGNANTE BTP**

**Performance Economique**

- Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
- Agents chimiques dangereux (résines) , y compris poussières et fumées (particules fines ; explosifs )
- Bruit : Audiométrie de fin de carrière
- Températures extrêmes
- Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC : travaux en extérieur